



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C_20250319_04-BF



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250319_04

BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAU (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagney), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20_09 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/05 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2024 ;

Considérant que l'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat ; il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC) exploité sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière, c'est pourquoi les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy, soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Considérant que le compte administratif est composé des éléments suivants :

ARRÊTÉ DES COMPTES

EXPLOITATION

Section d'exploitation – Dépenses	127 630,51 €
Total des dépenses réelles :	37 034,51 €
Total des opérations d'ordre :	90 596,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	32 891,46 €
Chapitre 66 – Charges financières	4 143,05 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €
Section d'exploitation – Recettes	181 372,16 €
Total des opérations réelles :	163 889,16 €
Total des opérations d'ordre	17 483,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	103 889,16 €

Chapitre 74 – Subvention	60 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

La section d'exploitation présente un solde positif d'exécution de	53 741,65 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de	15 946,41 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	+69 688,06 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	130 066,90 €
Total des dépenses réelles	112 583,90 €
Total des opérations d'ordre	17 483,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	97 420,26 €

Chapitre 16 – Emprunts	52 664,46 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	59 919,44 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €

Section d'Investissement – Recettes	125 318,87 €
Total des Recettes réelles	34 722,87 €
Total des opérations d'ordre	90 596,00 €
Restes à réaliser	0,00 €

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et Réserves	34 722,87 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	90 596,00 €

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	-4 748,03 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2023 de	+40 177,10 €
Le solde d'exécution cumulé 2024 s'élève donc à	35 429,07 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de -97 420,26 € en dépenses,

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2024 et du Compte de gestion 2024 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **61 991,19 €**, correspondant au solde positif d'exécution cumulé de la section d'investissement 35 429,07 € diminué du solde négatif des restes à réaliser de -97 420,26 € ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C_20250319_04-BF



Le Comité syndical :

ADOPTÉ le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « installations photovoltaïques » ;

AFFECTÉ une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068 de **61 991,19 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY
Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Président du SIGERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.